

RÈGLES DE SÉLECTION EN ÉQUIPE RHÔNE-ALPES 2012

Principes généraux :

La Ligue Rhône-Alpes d'Aviron constitue chaque année une équipe régionale en vue de participer aux grands rendez-vous sportifs nationaux et internationaux (Coupe de France MAIF, Match TERA...).

Le respect du chemin de sélection est incontournable en vue d'une qualification en équipe régionale. Il comprend la participation aux stages et aux compétitions.

La performance d'un bateau long nécessite l'adaptation technique et collective de chacun des rameurs qui le compose. De ce fait, le refus non justifié, pour un rameur ou un barreur, de répondre à une quelconque sélection de la Ligue Rhône-Alpes d'Aviron, en tant que rameur ou barreur, peut être un motif de non-sélection en équipe Régionale.

Tout athlète dont le comportement ne ferait pas honneur à la Ligue Rhône-Alpes d'Aviron au cours d'un stage ou d'une compétition, pourra être écarté de la sélection.

CATÉGORIES CADET/CADETTE

Critères et principes de sélection :

La sélection en Équipe Rhône-Alpes s'effectue d'après les résultats du **Championnat Rhône-Alpes Cadet en Bateaux Courts (CRACBC)** qui se déroulera le samedi 7 avril à Aiguebelette. Les équipages seront ensuite préparés lors d'un stage à Mâcon du 19 au 22 avril 2012. La participation à cette préparation est obligatoire.

Les rameurs courent et se sélectionnent dans un armement, pointe ou couple. Pour la Coupe de France MAIF, la composition des équipages en 4x sera donc définie d'après les résultats de l'épreuve du skiff au CRACBC, et celle des équipages en 8+ d'après les résultats de l'épreuve du deux sans barreur. Les engagements se font exclusivement via le serveur FFSA.

Tous les rameurs effectuent un parcours contre-la-montre sur 1500m. Dans chaque épreuve, les 18 meilleurs temps sont qualifiés pour les finales. Les équipages sont distribués dans les finales A, B ou C selon la hiérarchie établie par le contre-la-montre.

Afin de préserver l'égalité des conditions de course, les rotations de matériel ne sont pas autorisées.

Les finales sont disputées en ligne sur 1500m, avec 6 équipages et permettent d'établir le classement tel que :

Finale A : places 1 à 6

Finale B : places 7 à 12



Finale C : places 13 à 18

Remarque :

Si un équipage qualifié pour une finale déclare forfait avant le départ ou ne finit pas la course, alors il sera classé dernier de celle-ci. Aucun équipage ne sera autorisé à le remplacer, le couloir restera par conséquent vide.

Le résultat des finales A et B permettra de sélectionner le collectif en respectant la hiérarchie.

- les 4 premiers de chaque épreuve composeront l'équipage n°1
- les 4 suivants composeront l'équipage n°2 si le niveau démontré le justifie

En fonction du niveau démontré dans chacune des épreuves et de la stratégie adoptée, l'Équipe Technique Régionale peut sélectionner un 3^e équipage dans certaines catégories.

CATÉGORIES JUNIOR-SÉNIOR HOMMES ET FEMMES

Les athlètes de ces catégories doivent participer aux Championnats de Zone Sud-Est Bateaux Courts, à l'exception des rameurs séniors retenus dans les quotas par la Direction Technique Nationale.

Cette épreuve est sélective pour les Championnats de France Bateaux Courts qui se dérouleront à Cazaubon du 30 mars au 1er avril 2012.

Le collectif régional sera défini selon la hiérarchie établie par les Championnats de France et les Championnats de Zone, dans chaque discipline.

A l'issu des Championnats de Zone, une présélection sera effectuée. Les rameurs devront confirmer à ce moment leur volonté de participer à la Coupe de France MAIF, sous réserve de leur sélection.

Le collectif sénior hommes et femmes est constitué de la catégorie sénior poids légers et toutes catégories.

La constitution de ce collectif sera définie selon les critères suivants :

- Résultats obtenus aux Championnats de France et aux Championnats de Zone Bateaux Courts
- Prise en compte des performances réalisées en pourcentage des temps de référence, dans des conditions de courses identiques.

Le collectif sera arrêté à l'issu des Championnats de France Bateaux Courts par l'Équipe Technique Régionale.

Exceptionnellement et si le niveau démontré le justifie, l'E.T.R. est susceptible de sélectionner des rameurs ou rameuses issus d'un autre armement pour renforcer le collectif.